



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 26/06/12

Reçu en Préfecture le : 29/06/12
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 25 juin 2012
D - 2012/306

Aujourd'hui 25 juin 2012, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

(Présidence de Mr Hugues Martin de 18h30 à 18h42). Interruption de séance de 16h16 à 16h30

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Sylvie CAZES, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAILOUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Madame Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Béatrice DESAIGUES, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,
M.DUCASSOU (présent jusqu'à 17h55); Mme PARCELIER (présente jusqu'à 18h00); Mme WALRYCK (présente jusqu'à 18h37); M.BERTHOU (présent à partir de 17h30); Mme SAILOUD (présente jusqu'à 18h00); M. Y DAVID (présent jusqu'à 17h45); Mme SIARRI (présente jusqu'à 18h37); Mme BROMBERG (présente jusqu'à 18h15)

Excusés :

Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Jean-Charles PALAU

Acquisition du droit au bail commercial des locaux situés 32 place Gambetta à Bordeaux dans le cadre de la liquidation judiciaire de la société Comareg. Décision. Autorisation.

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la liquidation judiciaire de la société « Comareg », le juge commissaire à la liquidation judiciaire du Tribunal de Commerce de Lyon a autorisé, par ordonnance du 11 avril 2012 devenue définitive, la cession de gré à gré au profit de la société « Agence Vacher » du droit au bail commercial portant sur les locaux situés 32 place Gambetta à Bordeaux autrefois occupés par l'enseigne « Paru Vendu ».

Ces locaux sont décomposés de la façon suivante :

- une pièce en façade d'une superficie de 26 m² environ située au rez-de-chaussée de l'immeuble sis 32 place Gambetta,
- une entrée dans le porche,
- une cave privative d'une superficie de 24 m² environ,
- des sanitaires situés dans les parties communes de l'immeuble.

La Ville de Bordeaux a décidé de faire usage de son droit de préemption prévu par la loi du 2 août 2005 et son décret d'application du 26 décembre 2007, mis en œuvre dans les délibérations du Conseil Municipal en date des 15 juillet 2008 et 21 décembre 2009, qui ont pour but de maintenir la diversité des activités commerciales de certains quartiers de Bordeaux.

La déclaration de cession a été déposée le 20 mars 2012 et la préemption a été notifiée au propriétaire des murs, à la société « Comareg » et au liquidateur judiciaire par courriers en date du 15 mai 2012.

Cette acquisition est réalisée moyennant un prix de 19 550 € TTC, conforme à l'évaluation de France Domaine en date du 16 mai 2012, auquel il conviendra d'ajouter les frais à verser au cabinet « Mobilitis » à hauteur de 3 450 € TTC.

Les loyers annuels concernant la location des murs s'élèvent :

- à la somme de 13 800 € HT charges en sus, à verser au propriétaire des murs identifié en annexe, à compter de l'ordonnance judiciaire autorisant la cession du bail, soit au 11 avril 2012 et conformément au texte de celle ci.

-
Ces faits exposés, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

Décider

- L'acquisition à la société « MJ SYNERGIE », Mandataires Judiciaires, représentée par Maître Bruno WALCZAK, es qualité de liquidateur judiciaire de la société par actions simplifiée « Comareg », du droit au bail commercial du local situé 32 place Gambetta, moyennant un prix de 19 550 € auxquels viendront s'ajouter les frais d'actes

- Le versement des frais d'agence d'un montant de 3 450 € à l'agence « Mobilitis »

- L'ouverture au budget 2012 des sommes nécessaires en investissement et en fonctionnement.

Autoriser Monsieur Le Maire à signer l'acte d'acquisition et tous les documents découlant de cette opération.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 25 juin 2012

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Hugues MARTIN